



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21
Date affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/23 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans les écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que les comptes de gestion de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018

Le Maire,

Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 20
Date affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/24 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire quitte la séance et sort de la salle. Il ne participe ni à la présentation du Compte Administratif 2017 ni à son vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

réuni sous la Présidence de Monsieur André MAUNIER, Adjoint au maire, Délégué aux Finances, délibérant sur le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2017, dressé par Monsieur Christian BURLE, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	2 591 705,84	3 973 165,57	6 564 871,41
Dépenses	3 534 684,15	3 691 169,63	7 225 853,78
Résultat de l'Exercice	- 942 978,31	281 995,94	- 660 982,37
Résultat reporté	- 227 507,25	+ 807 454,04	+ 579 946,79
Résultat Cumulé	- 1 170 485,56	+ 1 089 449,98	- 81 035,58

2°) Vote le présent Compte Administratif 2017 après délibération des membres présents, 15 voix « Pour » et 5 abstentions (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme MERY, M. NOZZI et M. ROSSI).



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018

Le Maire,

Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 20
Date d'affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/25 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire quitte la séance et sort de la salle. Il ne participe ni à la présentation du Compte Administratif 2017 ni à son vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

réuni sous la Présidence de Monsieur André MAUNIER, Adjoint au Maire délégué aux finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2017, dressé par Monsieur Christian BURLE, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs de l'Eau et de l'Assainissement lesquels peuvent se résumer ainsi :

EAU

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	343 804,30	63 705,83	407 510,13
Dépenses	370 619,11	69 016,88	439 635,99
Résultat de l'Exercice	- 26 814,81	- 5 311,05	- 32 125,86
Résultat reporté	- 62 008,28	+ 21 222,73	- 40 785,55
Résultat Cumulé	- 88 823,09	+ 15 911,68	- 72 911,41

ASSAINISSEMENT

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	220 087,15	244 563,59	464 650,74
Dépenses	637 578,60	92 065,94	729 644,54
Résultat de l'Exercice	- 417 491,45	+ 152 497,65	- 264 993,80
Résultat reporté	+ 469 875,40	+ 247 025,15	+ 716 900,55
Résultat Cumulé	+ 52 383,95	+ 399 522,80	+ 451 906,75

2°) Vote le présent Compte Administratif 2017 après délibération des membres présents, 15 voix « Pour » et 5 abstentions (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme MERY, M. NOZZI et M. ROSSI).



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018

Le Maire,

Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21
Date d'affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/26 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE 2017 – COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu le Compte Administratif 2017 de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

COMMUNE

Constatant :

- que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 089 449,98 €.
- que la section d'investissement, après correction des restes à réaliser, présente un déficit total de 582 617,83 €.

EAU

Constatant :

- que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 15 911,68 €.
- que la section d'investissement, après correction des restes à réaliser, présente un déficit total de 88 823,09 €.

ASSAINISSEMENT

Constatant :

- que le Compte Administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 399 522,80 €.
- que la section d'investissement, après correction des restes à réaliser, présente un excédent total de 52 383,95 €.

Après délibération des membres présents, 16 voix « Pour » et 5 abstentions (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme GUEIRARD, M. NOZZI et M. ROSSI).

DECIDE :

- **Pour le budget général :** de procéder à l'affectation du résultat positif de fonctionnement au déficit d'investissement à hauteur de 582 617,83 €.
- **Pour le budget eau :** de procéder à l'affectation du résultat positif de fonctionnement au déficit d'investissement à hauteur de 15 911,68 €.
- **Pour le budget assainissement :** de reporter les résultats positifs de fonctionnement et d'investissement respectifs de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018.



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21
Date affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/27 : VOTE DES TAUX 2018 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le Maire,
porte à la connaissance de l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition 2018 des trois taxes directes locales : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti).

Pour l'année 2018, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir les taux portés dans le cadre réservé à la décision du Conseil Municipal de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales » et fixés à :

- Taxe d'habitation : 16,43 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 37,00 %



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018.

Le Maire,

Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21
Date affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/28 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE -

Après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2018 de la Commune, présenté par Monsieur André MAUNIER, Adjoint aux Finances, et commenté par Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération des membres présents, 16 voix « Pour », 5 voix « Contre » (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE, Mme MERY, M. NOZZI et M. ROSSI).

ADOPTE ledit budget.

VOTE les sommes suivantes :

Fonctionnement en Euros		Investissement en Euros	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 970 392,45	4 288 849,15	12 586 489,31	12 586 489,31

PRECISE que la section de fonctionnement est votée par chapitre et la section d'investissement est votée par opération.



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018

Le Maire,

Christian BURLE
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21
Date affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/29 : RENOUELEMENT DU BAIL AVEC ORANGE POUR LES INSTALLATIONS DE TELEPHONIE MOBILE AUX MICHELS

Monsieur le Maire,

expose à l'Assemblée que le bail qui lie la Commune à ORANGE pour les installations de téléphonie mobile implantées sur le Château d'eau des Michels est arrivé à son terme. Il est donc nécessaire de le renouveler pour permettre à Orange de poursuivre l'exploitation des équipements techniques en place. La résiliation du précédent bail a permis de renégocier le montant du loyer initialement fixé à 4000€ par an et de le passer à 6000 € annuel à compter de 2018, avec une actualisation de 1% tous les ans. Le nouveau bail est conclu pour une période de 6 ans renouvelable une fois sauf dénonciation des parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau bail avec ORANGE relatif à l'implantation d'Equipements Techniques de téléphonie mobile sur le château d'eau du hameau des Michels.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail.



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018

Le Maire,

Christian BURLE

**Le Maire de Peynier
Christian BURLE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21
Date d'affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/30 : CESSION DE TERRAINS ET DE LA FERME EDUCATIVE AU CANEBIERS

Monsieur le Maire,

rappelle à l'Assemblée qu'il y a une vingtaine d'années, la Commune avait construit une ferme éducative sur les terrains communaux situés au Canebiers afin de la mettre à la location de l'Association Edmond Barthélémy (anciennement CEPES), aux fins d'y accueillir ponctuellement des jeunes en situation de handicap.

Depuis, l'Association Edmond Barthélémy ainsi qu'une seconde association humanitaire de Développement Social, Culturel et Economique, « l'Ancillaire », se sont portées chacune acquéreur auprès de la Commune d'une parcelle de terrain autour de la ferme à savoir :

- « Partie A » de 4 449 m² pour l'Association E. Barthélémy comprenant le bâti de la ferme et le hangar ouvert et
- « Partie B » de 4 377 m² pour l'Association Ancillaire ne comportant aucun bâti ;

Les deux parties A et B étant séparées naturellement par le chemin d'accès à la ferme.

Un plan de géomètre a été établi et le service des Domaines consulté. L'évaluation totale a été fixée à 135 000 € HT. Le prix proposé par les associations est de 210 000€ pour la partie A de 4 449 m² et 30 000 € pour la partie B de 4 377 m² soit 240 000 € au global.

Il est donc proposé au conseil de valider cette cession immobilière et d'autoriser Mr le Maire à signer l'acte correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération à l'unanimité des membres présents,

EST D'ACCORD pour céder respectivement à l'Association Edmond Barthélémy et à l'Association « L'Ancillaire », une parcelle de terrain sur laquelle est implantée la ferme éducative ainsi qu'une parcelle de terrain non bâtie à proximité de la ferme, représentant chacune une surface de 4 449 m² et 4 377 m² et aux prix respectifs de 210 000 € et 30 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants devant Maître MINACORI, Notaire à Gardanne.



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018

Le Maire,

Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21
Date affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/31 : APPROBATION DES CONVENTIONS TTMO ET MOD AVEC LA METROPOLE

Monsieur le Maire,

expose à l'Assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole est en charge de la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement, en ce inclus l'assainissement pluvial, sur l'ensemble de son territoire, ce transfert s'étant accompagné du transfert de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux en cours et rattachées à ces compétences.

Elle a donc normalement vocation à se substituer à la commune pour l'exécution des marchés de travaux en cours au jour du transfert de compétence. Toutefois, dès lors que la réalisation de travaux de voiries, lesquels demeurent de la compétence de la commune jusqu'en 2020, l'exécution de ces opérations est caractérisée par une situation de maîtrise d'ouvrage conjointe entre la Métropole et la Commune.

Compte tenu de cette situation, la Métropole et la Commune se sont accordée pour investir la commune de la totalité des prérogatives de maîtrise d'ouvrage afférentes aux opérations en cours. Cette dévolution prend la forme d'une **convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO) pour les travaux suivant** :

- Reprises des réseaux d'eau, d'assainissement et du pluvial des rues du Jaillet et des Marseillais
- Reprise des réseaux d'eau, d'assainissement et du pluvial du centre ancien et de l'avenue du Verdalaï
- Reprise des réseaux d'eau, d'assainissement et du pluvial des rues des Bergers, Ecoles, Longue, et avenues St Eloi, Garenne et Badarusse.
- Extension des réseaux d'eau, d'assainissement et pluvial pour le Lotissement de la Treille.

De plus, les communes ont conservé certains services techniques transversaux qui se trouvaient en charge du suivi des travaux en cours. Ainsi, dans un souci de conduite optimale des opérations engagées avant le transfert, il apparaît souhaitable que les communes poursuivent l'accompagnement de certaines opérations engagées. Ainsi une **convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD)** est passée avec la Métropole pour :

- La réalisation de deux bassins d'eau potable.

Il convient donc d'autoriser Mr le Maire à signer ces deux conventions qui permettront à la commune de poursuivre l'ensemble des travaux engagés sur la commune et qui touchent aux compétences transférées à la Métropole.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'ensemble des conventions TTMO et MOD avec la Métropole relatives aux opérations d'investissements en cours de réalisation ou à venir sur la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018

Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21
Date affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/32 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PROCEDURE D'AUTORISATION ET DE PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU DES CANEBIERS

Monsieur le Maire,

rappelle à l'Assemblée que la Commune a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploitation du forage des Canebiers auprès des services préfectoraux en vue d'une déclaration d'utilité publique définissant les périmètres de protection du captage.

L'Agence de l'Eau finançait jusqu'à présent les procédures d'autorisation et de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine mais cessera de le faire à partir de juin 2018.

Les collectivités qui n'auraient pas encore initié la procédure de Déclaration d'Utilité Publique avant cette date ne pourront plus par la suite faire l'objet d'un financement par l'Agence de l'Eau sur de tels projets. Il est donc indispensable que la procédure engagée en vue de l'utilisation du captage des Canebiers qui ne bénéficie pas pour l'instant de déclaration d'utilité publique fasse l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau au plus tard le 30 juin 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération des membres présents, 16 voix « Pour », 3 voix « Contre » (Mme MERY, M. NOZZI et M. ROSSI) et 2 abstentions (Mme FERNANDEZ, M. GREFFE)

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau une subvention dans le cadre de la procédure d'autorisation et de protection du captage des Canebiers sur la commune de Peynier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de cette aide.



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018

Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 12 avril 2018

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 21
Date affichage : 6 avril 2018
Date de convocation : 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de E. CHEVANCHE, A. CIFRATI, H. GREFFE, F. LUCIANI, L. NOZZI, F. PACCUTO et B. PHILIPPE, excusés, ayant donné respectivement pouvoir à R. MALLET, JL AUBERT, MI FERNANDEZ, C. BURLE, A. MAUNIER et L. PORTE ; A. BELCASTRO et C. AMBROGIO, excusées, n'ont pas donné procuration. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2018/33 : CONVENTION DE PATURAGE SUR LES PARCELLES COMMUNALES

Monsieur le Maire,

rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement global du massif forestier de Peynier et de sa protection contre les incendies, le GAEC « les bergers nomades » est autorisé, sur sa demande, à faire pâturer son troupeau de brebis en forêt communale de PEYNIER relevant du régime forestier.

Au vu du bilan positif du précédent commodat établi contradictoirement par les parties intéressées, de l'intérêt de protection contre les incendies en forêt, la Commune de PEYNIER, assistée de l'ONF, a décidé d'autoriser via une convention pluriannuelle, la poursuite du pâturage sur les terrains relevant du Régime Forestier dont le détail est mentionné en annexe de ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention pluriannuelle pour la poursuite du pâturage sur les terrains communaux relevant du Régime Forestier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.



Pour Copie Conforme,
le 16 avril 2018

Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE